

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/05/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 16/05/2022

SEANCE DU 9 MAI 2022

Délibération n° D-2022-120

Conditions d'exercice des mandats locaux - Indemnités des
élus - Mise à jour du tableau des bénéficiaires

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU

Direction Ressources Humaines

**Conditions d'exercice des mandats locaux -
Indemnités des élus - Mise à jour du tableau des
bénéficiaires**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la délibération n°D-2020-107 du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 mettant en place l'indemnité des élus conformément à l'article L2123-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°D-2020-108 du Conseil municipal en date du 8 juin 2020, approuvant la majoration de ces indemnités, conformément à l'article L2123-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D-2021-321 du 22 novembre 2021 portant modification du tableau des bénéficiaires ;

Considérant la démission de Madame Christine HYPEAU en sa qualité d'Adjointe au Maire en date du 11 mars 2022 avec effet immédiat ;

Considérant l'installation de Madame Véronique ROUILLÉ-SURAUULT en qualité de Conseillère municipale déléguée à compter du 21 mars 2022 ;

Considérant qu'il convient d'allouer à cette dernière une indemnité mensuelle de 486,66 euros, correspondant aux fonctions de Conseillère municipale déléguée ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise à jour du tableau des élus bénéficiaires des indemnités ;
- autoriser le versement d'une indemnité mensuelle de 486,66 euros à Madame Véronique ROUILLÉ-SURAUULT à compter de son installation en tant que Conseillère municipale déléguée, soit le 21 mars 2022.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE